

Bruxelles, le 04 octobre 2016,

Avis 2016 /02

Avis relatif au plan de la FWB de réduction des inégalités et de lutte contre la pauvreté

Le Conseil d'Avis de l'ONE a été sollicité par le Ministre Président Rudy Demotte afin de remettre un avis sur les dispositions à prendre, dans le champ de compétences de l'Office, afin de réduire les inégalités et de lutter contre la pauvreté.

La question n'est pas nouvelle pour le Conseil, qui a déjà remis différents avis (en annexe) liés à la réduction des inégalités et de la pauvreté, notamment :

- L'avis relatif à l'accessibilité des milieux d'accueil 0-3 ans
- L'avis relatif à l'accessibilité du secteur de l'accueil 3-12 ans
- L'avis relatif au plan d'action pauvreté périnatalité et enfance de l'one

Le présent avis intègre entre autres divers éléments :

- Du plan précarité, périnatalité et enfance de l'ONE
- Du rapport 2014-2015 du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
- Du plan wallon de lutte contre la pauvreté

Afin d'optimiser les effets positifs des politiques de lutte contre la pauvreté, le Conseil d'avis insiste sur l'importance de coordonner les mesures prises par les différents niveaux de pouvoirs et de développer les synergies entre ceux-ci.

Les propositions formulées ci-après peuvent apparaître essentiellement orientées sur les milieux d'accueil 0 3 ans. Elles doivent se comprendre par extension au secteur 3 12 ans en déclinaison de nos remarques formulées antérieurement sur l'accessibilité pour ce public.

1. Constats

Le dernier rapport de la banque de données médico-sociales (2015) pointe, entre autres, la différence de public qui fréquente les consultations prénatales, plutôt précarisé (près 80% des femmes suivies ont un niveau d'étude secondaire supérieur maximum) et celui fréquentant les milieux d'accueil (75% des mamans ont un niveau d'étude supérieur). Le rapport 2014-2015 du service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale souligne également que dans les familles où aucun des deux parents ne travaille, à peine 15,1 % des enfants de trois mois à trois ans fréquentent régulièrement des milieux d'accueil contre 86 % pour les enfants dont les deux parents travaillent.

Ces constats ne doivent pas oblitérer la diversité des milieux d'accueil ou des consultations. Certains travaillent en partenariat avec une institution à main d'œuvre qualifiée, et accueillent de ce fait une population active avec un niveau d'instruction plus important. D'autres, en lien avec des projets d'aide aux personnes fragilisées ou en insertion, ou encore selon le lieu d'implantation, accueillent un tout autre public.

Ces moyennes mettent cependant en évidence qu'une partie importante des familles précarisées qui bénéficient des services proposés en consultation prénatale n'est pas présente dans les structures d'accueil subventionnées par l'ONE. Hormis le coût de l'accueil (les consultations prénatales et pour enfants sont gratuites), différentes barrières (culturelles, géographiques, psychologiques... (cfr les avis en annexe) ont été identifiées.

Par ailleurs, selon un échantillon représentatif de milieux d'accueil collectifs, nous constatons pour la première fois depuis 2010, une baisse de la participation financière parentale pour les régions de Bruxelles et du Hainaut (pour l'année 2015). Ce constat est interpellant, puisqu'il signifie une baisse de ressources pour certains milieux d'accueil dont les charges continuent d'augmenter

De nombreuses études ont démontré les effets bénéfiques que peuvent avoir les structures d'accueil préscolaire de qualité sur le développement de l'enfant, et en particulier pour les enfants issus de milieux défavorisés ou minoritaires. Ceux qui ont bénéficié d'un accueil de qualité rencontrent moins de problèmes liés au comportement et ont de meilleurs résultats scolaires jusqu'en secondaire. Les structures d'accueil, soulignent ces études, peuvent ainsi protéger les enfants des effets nuisibles de la pauvreté, des désavantages socio-économiques ou de situations familiales défavorables. L'investissement dans les services d'éducation et d'accueil de qualité constitue donc l'un des rares moyens politiques efficace pour améliorer les perspectives sociales et économiques des groupes désavantagés.

Encore faut-il que ces familles accèdent à ces services et qu'elles puissent s'y intégrer de manière à pouvoir mettre en place ce qui convient le mieux à l'enfant, compte tenu de ses besoins spécifiques, des attendus parentaux et du projet du milieu d'accueil.

2. Propositions pour contribuer à réduire les inégalités

Afin de renforcer l'accès aux services et de s'assurer de l'effet de ceux-ci sur la réduction des inégalités et de la pauvreté, il conviendrait :

Pour les structures autorisées, agréées et/ou subventionnées par l'ONE :

- D'outiller les structures pour qu'elles soient effectivement accessibles à toutes les familles, notamment via le financement d'un encadrement suffisant et du temps nécessaire à la formation des travailleurs (journées de formation et réunions d'équipe).
- De revoir la grille barémique de la participation financière des parents. La grille étant basée sur un pourcentage constant des revenus des ménages, le budget alloué à l'accueil est plus lourd pour les familles à faibles revenus, puisque celles-ci consacrent un part plus importante aux besoins de base (nourriture, chauffage...) De plus, le revenu réellement disponible d'une famille pauvre peut être moins élevé que le revenu sur la base duquel le tarif est calculé (dettes, frais de santé...). Le Conseil propose dès lors un abaissement de la PFP pour les revenus les plus faibles pour qu'elle soit plus en adéquation avec le revenu disponible, voire la gratuité dans certaines circonstances et l'équivalence pour les structures ATL.
- De revoir le système de solidarité de rétrocession-péréquation en veillant à ce que les structures aient des moyens suffisants et qu'il y ait une solidarité réelle entre milieux d'accueil
- De développer des incitants (moyens et encadrement) pour accueillir un public précarisé, et lui apporter un appui supplémentaire
- De mobiliser les moyens affectés à l'intervention accueil à une adaptation de la participation financière parentale et/ou une augmentation de l'offre.
- De développer la diversité de l'offre au sein même des milieux d'accueil. La diversité socio-économique et culturelle s'est effectivement accrue ces dernières décennies. Le spectre des situations socio-économiques s'est considérablement élargi. Cette diversité socio-économique et culturelle génère de nouvelles attentes envers les lieux d'accueil. L'évolution du monde du travail, la multiplication des temps partiels, des horaires de travail irréguliers, des prestations irrégulières (le soir, le week-end) et des contrats d'intérim génèrent également de nouveaux besoins.
- De développer davantage des moments de transition qui permettent des évolutions et des continuités en douceur entre le milieu familial et le milieu d'accueil, entre différentes catégories d'âge, entre le milieu d'accueil et l'école maternelle
- De sensibiliser les opérateurs à l'optimalisation de l'utilisation des places disponibles.

Par rapport aux bénéficiaires :

- De conscientiser le public sur les effets positifs à long terme d'un accueil de qualité et d'une prise en charge de sa santé sur le développement de l'enfant.
- D'informer mieux les bénéficiaires quant à l'offre existante, au calcul de la participation financière parentale et aux possibilités d'adaptation, voire d'exonération dans des cas spécifiques.
- De veiller à l'intégration harmonieuse des familles au sein des milieux d'accueil. Une étude de la Fondation Roi Baudouin rapporte notamment les difficultés éprouvées par les familles en situation de précarité pour communiquer au sein des structures éducatives. Le dialogue se limite souvent à des aspects fonctionnels ou ne survient que lorsqu'un problème se pose. Il est important que les structures d'accueil veillent à mettre en place de manière systématique des dispositifs qui favorisent la participation et l'implication de toutes les familles dès les premiers contacts et tout au long du séjour (par exemple, en utilisant des pictogrammes pour que les communications non verbales soient accessibles aux familles analphabètes, ou ne comprenant pas la langue du milieu, ou en généralisant la mise en place de traducteurs sociaux déjà présents dans les consultations).
- De développer le travail avec les familles, dans une logique de cohérence des pratiques éducatives au bénéfice de l'enfant, notamment en renforçant cet aspect dans les formations initiales des métiers de l'accueil, ou encore par la mise en place et le financement d'un encadrant pédagogique de l'équipe et du temps nécessaire à la formation des travailleurs (journées de formation et réunions d'équipe).
- De reconnaître les parents comme les premiers éducateurs de leur enfant et de respecter leur compétence.
- De favoriser les lieux d'échanges entre les parents au sein des structures afin de favoriser l'intégration de toutes les familles.
- De favoriser et de développer le travail de soutien à la parentalité, notamment via une large diffusion du référentiel de soutien à la parentalité et de ses satellites.
- D'informer quant à l'accessibilité des services de santé et sur l'importance de la prévention et du suivi régulier de la santé.
- De mieux connaître les besoins des enfants et le parcours des familles en situation de précarité.
- D'aider à déconstruire le préjugé voulant que les parents qui ne travaillent pas, ont moins besoin d'accueil.

Pour la politique globale de l'ONE :

- De mettre en place des outils de pilotage (base données, outils statistiques...) qui permettent de mieux cibler les mesures à prendre pour améliorer l'accessibilité des milieux d'accueil, notamment lors des programmations par la prise en compte des besoins locaux et dans une optique de meilleure répartition de l'offre.
- De coordonner et d'intégrer la récolte des données dans un système de gestion de l'information à visée intersectorielle.
- De continuer à développer des outils de suivi de l'enfant et de ses parents, ainsi que des référentiels communs (projet de naissance, référentiel de soutien à la parentalité et ses « satellites », brochures et supports à destination des professionnels, organisation d'ateliers, pratiques de qualité pour l'accueil à temps partiel...).
- De promouvoir la santé globale et le bien-être de l'enfant, et de favoriser son développement en coordonnant les actions de prévention « Santé », « Accueil » et « Accompagnement » au sein de l'ONE.
- De soutenir des campagnes d'information, diversifier les canaux de communication et renforcer les actions dans le champ de promotion de la santé à destination des parents et des enfants, avec des outils d'information multilingues et adaptés aux difficultés de lecture.
- Favoriser le développement de campagnes de sensibilisation sur les réalités de vie des publics précaires, afin notamment de revaloriser le rôle social des acteurs de soins de première ligne (médecins généralistes, infirmiers, aides familiales, assistants sociaux, psychologues...).
- De favoriser la continuité de la prise en charge à travers les consultations prénatales, les consultations pour enfants et la promotion de la santé à l'école.
- De maintenir et de renforcer l'accompagnement des enfants et des familles tel que l'ONE l'organise, afin de le rendre accessible tant géographiquement que financièrement à tous et particulièrement aux plus démunis et de donner aux structures les moyens physiques et matériels d'atteindre ces objectifs.
- De développer l'accueil ouvert aux enfants porteurs de handicap.
- De renforcer l'accompagnement et le soutien des structures spécialisées (SASPE).
- De simplifier la procédure d'inscription et toutes les procédures administratives pour les rendre accessibles à tous les publics. La procédure actuelle, par sa complexité et sa rigidité avantage les ménages favorisés, qui ont accès à l'information et une situation stable qui leur permet de s'organiser à plus long terme.
- De mettre en place des outils d'évaluation des différentes mesures mises en place pour en assurer un suivi efficace.
- De renforcer les concertations entre milieux 0 12 ans et les coordinations sociales locales.
- De faciliter la création de milieux d'accueil de petite taille afin de renforcer l'accessibilité tant géographique que relationnelle.

3. Conditions de réussite

Le Conseil d'avis attire l'attention sur la nécessité de budgets supplémentaires (y compris les moyens provenant des Régions - emplois et infrastructures) nécessaires à la rencontre des objectifs de ces plans de lutte contre la pauvreté notamment, mais pas seulement, pour pouvoir couvrir les gratuités proposées, assurer la libération du temps dans les équipes pour l'accompagnement des parents, les formations, les coordinations, etc.

Un aménagement à l'intérieur des budgets existants, ne peut suffire à l'objectif de lutte contre la pauvreté

Annexes :

- Avis 2013/02 relatif à l'accessibilité des milieux d'accueil 0-3ans :

http://www.one.be/fileadmin/user_upload/presentation/Avis_2013_02_Accessibilite_MILAC_0_3_ans.pdf

- Avis 2014/03 relatif à l'accessibilité du secteur de l'accueil 3-12 ans :

http://www.one.be/fileadmin/user_upload/presentation/Aspects_juridiques/Avis_2014_03_-_accessibilite_3_12_ans.pdf

- Avis 2015/01 relatif au plan d'action pauvreté périnatalité et enfance :

http://www.one.be/fileadmin/user_upload/presentation/Avis_2015_01_Plan_pauvret_.pdf